



Séance du conseil municipal du 27 novembre 2020

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le vendredi 20 novembre 2020, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à dix-neuf heures.

Présents :

M. MORIN, COSTENTIN, RIVIER, Mmes ROUSSEAU, HAZERA,
Mmes BIENAIME, DELAS, DUFIET, MAGNAUDET, SEYMOUR,
MM. DEGUDE, DERNONCOURT, ROUSSEAU, SANCHEZ, VERGNAUD

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : M. DEGUDE

1- Adoption des PV des conseils municipaux des 9 et 28 octobre 2020

2- Règlement intérieur du conseil municipal

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

3- Contrat CAE-CUI : suite réservée à l'actuel contrat

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35^o) à compter du 1^{er} mars 2021.

4-Contrat CAE-CUI : Fixation du montant de la prime exceptionnelle

Approbation versement prime exceptionnelle ; montant 3 000 €

5-Logement communal 135 rue Lagardère – Départ des locataires

Départ des locataires à compter du 6 décembre 2020. Exonération du paiement du préavis à compter du 6 décembre 2020.

6-Logement communal 2 place Jean Jacques Lafon – Départ des locataires

Départ des locataires à compter du 1^{er} décembre 2020. Exonération du paiement du préavis à compter du 1^{er} décembre 2020 car nouveau locataire à compter de cette même date.

7-Logement communal 2 place Jean Jacques Lafon – Restitution de caution

Etat des lieux de sortie effectué ; locaux en parfait état de propreté ; en conséquence, restitution de la caution versée à l'entrée dans le logement.

8- Logement communal 2 place Jean Jacques Lafon – Gaz restant dans la citerne

Jauge de gaz restant à 30% ; reliquat remboursé au locataire partant et refacturé au locataire entrant.

9- Logement communal 2 place Jean Jacques Lafon – Nouvelle locataire

Location de ce logement à compter du 1^{er} décembre 2020, pour 3 ans, montant du loyer : 505 €.

10- Logement communal 6 rue du Lavoir – Révision du loyer au 1^{er} janvier 2021

Montant du nouveau loyer au 1^{er} janvier 2021 : 323,05 €. Loyer révisé en fonction de la variation de

l'indice de référence des loyer (IRL) du 3^{ème} trimestre.

11-Subventions exceptionnelles associations du Tennis Club et Spectacle pour Tous

Subventions exceptionnelles de 1 000 € pour le Tennis Club et 400 € pour Spectacle pour Tous décidées en raison des suites de la crise sanitaire.

12- Budget – Décision Modificative n°3

Pas d'augmentation de crédits ; simplement une redistribution des crédits à l'intérieur du chapitre 21.

13-Proposition d'acquisition d'un panneau d'affichage numérique pour la mairie.

14-Ancien mobilier de la salle des fêtes – Fixation des conditions et des tarifs de cessions

Mobilier vendu par lot (1 table + 6 chaises) à raison de 20 €/lot.

15-Questions diverses

Fait à Coimères, le 22 décembre 2020